

4/ Thèmes d'actions possibles retenus pour l'année 2007 :

- le développement des associations sportives afin de leur permettre d'améliorer leur projet spécifique, de développer les valeurs éthiques dont elles sont porteuses et d'accueillir un plus grand nombre d'adhérents
- la formation (bénévoles, dirigeants, arbitres, juges, encadrement professionnel ...)
- l'accueil des enfants et des jeunes ainsi que des plus défavorisés
- l'insertion sociale et professionnelle
- développement d'emplois qualifiés dans les quartiers sensibles
- la prévention et la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport
- l'intégration et l'accessibilité des personnes handicapées
- la pratique féminine et l'accès des femmes aux responsabilités
- la promotion de la santé par le sport
- la pratique sportive familiale en club et les rencontres intergénérationnelles
- le développement durable et la sauvegarde environnementale
- le développement des sports de nature
- les événements festifs locaux notamment organisés dans le cadre de l'opération "week-end du sport en famille"

5/ Les dispositifs particuliers

✓ Le Plan Sport Emploi: il vise à favoriser la professionnalisation des associations sportives, à travers une aide financière dégressive sur 5 ans. Cette aide est soumise à des règles précises et doit faire l'objet d'un entretien préalable avec le responsable du Plan Sport Emploi de la Direction Régionale et Départementale (Mr HORVATH).

Attention, tout dossier Plan Sport Emploi pour la création d'un emploi dans l'année civile 2007, doit être envoyé à la DRDJS avant le 29 mars 2007.

✓ Les bourses de formation aux métiers du sport permettent une prise en charge partielle des frais pédagogiques engagés par des licenciés, investis dans votre association, en cours de formation pour l'obtention d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif.

Des imprimés spécifiques sont à retirer à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports. Cependant, ces 2 dispositifs doivent faire l'objet d'une fiche action particulière

DEMANDE DE SUBVENTION CNDS 2007 MODE D'EMPLOI CLUB

1/ Dépôt des dossiers / renseignements complémentaires

Le dossier dûment renseigné et COMPLET devra parvenir en 1 exemplaire (couleur) au Secrétariat de la Commission Départementale du CNDS - DRDJS RHONE-ALPES et 1 exemplaire (blanc) au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de votre siège.

Le 29 mars 2007 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi)

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

→ La Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
239-241 rue Garibaldi 69422 LYON cedex 03

☎ Mme E. FARJOT 04 72 84 55 78

☎ Mr Bernard SPRECHER 04 72 84 55 84 ☎ MR Laszlo HORVATH 04 72 84 55 79

**TOUT DOSSIER INCOMPLET et/ou HORS DELAI SERA REFUSE
TOUT DOSSIER ILLISIBLE SERA REJETE**

2/ Les pièces à fournir avec votre dossier

- A fournir OBLIGATOIREMENT au Secrétariat de la Commission Départementale du CNDS - DRDJS Rhône-Alpes ET au COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE et SPORTIF
 - Un exemplaire de vos statuts, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt de la demande précédente.
 - Les derniers comptes annuels approuvés : compte de résultat et bilan tamponnés et signés du Président (2005/2006 ou 2006)
 - Le compte rendu de votre dernière assemblée générale faisant apparaître le rapport d'activité de la saison précédente
 - le dossier de demande de subvention dans lequel seront indiquées les actions que vous souhaitez voir subventionnées au titre du CNDS 2007, ainsi que la pochette l'entourant vous demandant : des renseignements sur les licenciés et les dirigeants dans votre association ET le compte rendu financier de la subvention 2006 (bilan qualitatif et quantitatif des actions) : 1 fiche par action subventionnée
 - Pour Secrétariat de la Commission Départementale du CNDS - DRDJS uniquement :
 - un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B)
 - 2 enveloppes timbrées (0.53 €) à l'adresse courrier de votre association
 - l'accusé réception de demande de dossier de subvention